

### Fonds régions et ruralité

### Volet 2

Rapport annuel d'activités 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023

Déposé au conseil du 15 mai 2024 pour adoption

**Mise en contexte** Dans le cadre de l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 signée avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en mars 2020, la MRC de Drummond a pour mandat de favoriser le développement local et régional sur son territoire. Elle doit affecter la partie du Fonds qui lui est destinée pour :

- La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de service (domaines : social, culturel, touristique, environnemental, technologique, documentaire);
- La promotion du développement économique, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement (ESD) local et régional avec la Table des MRC, des ministères ou organismes du gouvernement et le cas échéant, d'autres partenaires;
- Le soutien au développement rural, dans le territoire rural défini (communautés rurales).

Conformément à ladite entente, le conseil de la MRC de Drummond est tenu d'adopter annuellement, des priorités d'intervention.

La MRC souhaite répondre adéquatement à son rôle et à ses responsabilités en s'assurant d'arrimer ses priorités d'intervention avec les priorités du conseil adoptées en 2023 et avec sa politique de développement – Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond, adoptée en 2020 et intégrée à la politique de soutien aux projets structurants et aux entreprises. La politique de développement a été révisée par le conseil le 15 mars 2023 pour s'adapter aux nouvelles réalités de la société, alors que le besoin de financement aux organismes augmente sensiblement. La politique est disponible sur le site de la MRC:

https://www.mrcdrummond.gc.ca/wp-content/uploads/2023/06/Politiques-FRR-volet-2.pdf

### Priorité 1 : Planification de l'aménagement du territoire, incluant le développement de la zone agricole

Initier et participer à l'élaboration d'une stratégie de développement durable du territoire avec les municipalités et les partenaires du milieu

La MRC assure la mise en œuvre de son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), en vigueur depuis le 25 juillet 2017 et veille au maintien de sa mise à jour. Un guide pour les modifications au SADR a été réalisé en 2023. Le service de planification et de gestion du territoire accompagne les municipalités dans leurs exercices de concordance et de conformité au SADR, qui sont adaptés aux besoins de ces dernières selon les lois, ainsi que dans différents projets d'aménagement du territoire. Le service suit également les dossiers d'actualité en lien avec la gestion de son territoire.

La MRC a travaillé étroitement avec de nombreux partenaires afin de s'assurer que sa première version du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) suscite l'adhésion la plus large possible. Le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole de la MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Son contenu s'appuie sur les caractéristiques et les particularités du territoire de la MRC ainsi que sur les activités qui s'y déroulent. Complémentaire au schéma d'aménagement et de développement de la MRC, il peut notamment contribuer au développement de l'agriculture et des activités connexes tout en améliorant la qualité de vie dans les collectivités concernées. Le PDZA en est à sa sixième année en 2023 et la majorité de grandes actions qui y sont prévues ayant été mises en branle, le comité responsable estime que le temps est venu de procéder à un bilan. La MRC a poursuivi son partenariat avec la SDED et l'embauche de son agronome en respect de ses obligations au PDZA. La MRC a procédé, en 2023, à l'embauche d'une conseillère en aménagement et en agroenvironnement et la révision du PDZA a été amorcée dans un but de mise à jour.

La MRC a adopté son Plan régional des milieux humides et hydriques naturels (PRMHHN) le 11 octobre 2023. Fruit d'un long travail d'analyse, de partage de connaissances et de concertation régionale, le PRMHHN s'inscrit dans la continuité des gestes posés par la MRC en matière de protection et de conservation, notamment avec la révision du schéma d'aménagement et de développement et l'adoption du règlement régional relatif au contrôle du déboisement. En 2023, la MRC, prête à amorcer la mise en œuvre du Plan, était en attente de la conformité par le ministère

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
	Mise en œuvre SADR (ressource)	75 000 \$	60 000 \$
	Mise en œuvre PDZA (ressource)	65 000 \$	45 000 \$
MRC de Drummond	Mise en œuvre PDZA (actions)	35 000 \$	6 000 \$
	Mise en œuvre PRMHHN (ressource)	77 000 \$	44 000 \$
		Total	155 000 \$

### Priorité 2 : Développement du parc régional de la Forêt Drummond

En avril 2020, la MRC a créé le parc régional de la Forêt Drummond conformément aux règles édictées par le MAMH. En février 2021, le conseil adoptait le plan directeur 2020-2030 du parc régional. Ce plan directeur vise notamment l'amélioration de l'offre d'activités de plein air, une reprise de façon durable de l'aménagement forestier et la préservation des milieux naturels distinctifs du territoire.

En 2023, la MRC a procédé à un appel d'offres sur SEAO pour le réaménagement du stationnement des Érables argentés du parc régional. Un mandat a été octroyé à même le Fonds canadien de revitalisation des communautés.

Un mandat de recherche a également été octroyé à la Société d'histoire de Drummond permettant notamment de sélectionner des noms de sentiers thématiques à valeur historique pour le projet de sentiers de vélo de montagne en cours de construction et de sentiers pédestres et rustiques projetés et le rapport de recherche contribuera également à bâtir le cadre d'interprétation global du parc régional et ce, avec le volet « Signature innovation » du FRR.

À lui seul, ce volet « Signature innovation » permet à la MRC d'obtenir près de 2 M\$ à investir dans le développement du parc régional. En 2023, plusieurs projets ont été réalisés tel que l'aménagement d'un réseau de sentiers de vélo de montagne et de *fatbike* sur la rive Est et supporté par le Volet Signature.

Des cartes de sentiers ont été développées et rendues disponibles sur le site internet et sur une application mobile.

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
MRC de Drummond	Gestion Forêt Drummond	142 000 \$	142 000 \$
		Total	142 000 \$

#### Priorité 3 : Service d'évaluation foncière

Développer des services de haute qualité en fonction des besoins et des particularités de chacune des municipalités.

Le conseil de la MRC a procédé en février 2023 à l'adoption de ses priorités stratégiques 2023-2026. Des priorités dont la mission et la vision sont :

**Mission :** Tournée vers le développement et le soutien aux municipalités membres tout en assumant de manière intégrée et optimale sa nouvelle responsabilité en développement local et régional.

Vision : Une culture de performance et d'amélioration continue.

Dans cette optique, l'équipe de la MRC a effectué un sondage de satisfaction auprès des municipalités afin de mieux répondre à leurs attentes et besoins, plus particulièrement pour les services suivants : service d'évaluation foncière, service d'inspection en bâtiment et environnement, développement des communautés et planification et gestion du territoire.

La mise en place de technologies informatiques (TI) a été complétée en 2023, grâce notamment au financement issu de la pandémie (frais Covid) et des programmes de formation ont été complétés par les employés.

Par ailleurs, les ateliers de travail bisannuels ont été redémarrés au printemps 2022 et poursuivis en 2023 pour assurer une meilleure communication de l'information auprès des directeurs généraux des municipalités locales.

En 2023, la MRC de Drummond poursuit sa tournée vers l'avenir et sa collaboration avec les municipalités qui la composent.

#### Priorité 4 : Gestion des cours d'eau

Assumer les responsabilités dans la gestion des cours d'eau

La Loi sur les compétences municipales (LCM), entrée en vigueur en janvier 2006, attribue aux municipalités régionales de comté (MRC) la compétence exclusive en matière de cours d'eau, tel que défini dans les articles 103 à 110 de la LCM. Cette compétence s'applique sur les cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine.

La MRC a le devoir légal de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des biens et des personnes. Au moyen d'ententes, la MRC supporte aussi les municipalités dans l'application de la règlementation de la MRC et dans les tâches relatives aux cours d'eau.

En 2023, la MRC a poursuivi ses activités régulières relativement aux projets, ententes et support aux municipalités. L'équipe de gestionnaires de cours d'eau poursuit également sa collaboration avec le GARAF et le MFFP au projet « d'entretien des cours d'eau et impacts sur la biodiversité aquatique » et développe des méthodes et outils pour l'amélioration des bonnes pratiques en bandes riveraines.

# Priorité 5 : Soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services

La MRC rend disponibles ses services, par l'entremise de l'aménagiste et du conseiller en culture, pour accompagner les municipalités locales dans divers dossiers en lien avec le développement du territoire, l'inventaire patrimonial et la mise en œuvre de la politique culturelle de la MRC

L'embauche, en 2023, d'une nouvelle conseillère en développement des communautés, a permis de poursuivre le programme MADA en support aux municipalités. La reddition de compte a été soumise,

approuvée et le 2<sup>e</sup> versement au volet 1 a été reçu. Les appels de projets du Fonds de la ruralité et du FASO et plusieurs projets ont été soumis et confirmés financièrement.

L'embauche d'un archiviste en 2021 permet d'assurer la protection et la conservation des documents de façon optimale. La présence à temps plein de l'archiviste a permis, en 2023, de poursuivre la numérisation des dossiers cours d'eau des municipalités locales, la poursuite des rencontres et actions du CAIPRP en respect de la loi ainsi que le déclassement annuel et d'une gestion responsable des documents papier.

La structure SharePoint a été créée et la mise en place d'un système documentaire numérique et la standardisation des outils technologiques a ainsi été poursuivie grâce à la coordination de l'archiviste. Tous les employés ont reçu la formation appropriée pour l'utilisation de ce système documentaire numérique.

Le schéma de couverture de risques en incendie a été révisé et transmis au ministère de la Sécurité publique pour approbation en 2023. La MRC a reçu une liste de commentaires et doit poursuivre sa révision.

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
	Agent culturel (ressource)	72 283\$	35 000 \$
	Développement des communautés (ressource)	55 000 \$	30 000 \$
MRC de Drummond	Archiviste (ressource et accessoires)	78 000 \$	50 000 \$
	Schéma incendie (ressource)	65 000 \$	48 000 \$
		Total	163 000 \$

# Priorité 6 : Soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie au développement des communautés

Poursuivre la mobilisation de la communauté de la MRC avec les outils en place (Fonds de la ruralité, FASO, Fonds culturel, etc.)

La MRC de Drummond, par le biais du fonds d'aide et de soutien aux organismes (FASO), peut soutenir des organismes du milieu ayant des projets favorisant la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines sociaux, culturels, économiques et environnementaux. Le comité d'analyse et de financement est responsable de la gestion de ce fonds et du respect de la politique associée. Voici la liste des projets soutenus par le FASO durant l'année 2023 :

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
Société de généalogie de Drummond	FASO 2022-10 Nos cimetières	2 465,62 \$	1 089,10 \$
Maison Normand Léveillé	FASO 2022-03 projet mettre la main à la terre	28 587,41 \$	1 084,00 \$
Société de généalogie de Drummond	FASO 2023-01 Nos inhumés	4 516,76 \$	2 258,38 \$
Corporation de Développement	FASO 2023 CDC Drummond - Coup de chapeau	29 386,02 \$	8 000,00 \$
		Total	12 431.48 \$

Poursuivre l'accompagnement offert aux milieux ruraux dans les projets structurants pour leur développement.

La MRC offre un accompagnement ponctuel aux municipalités et organismes afin de les appuyer dans la réalisation de projets structurants pour leur milieu. Par le biais du Fonds de la ruralité, plusieurs projets se voient accorder une aide financière pour leur réalisation. Un accompagnement des promoteurs fait également partie de l'offre de service de la MRC.

Voici la liste des projets soutenus par le Fonds de la ruralité en 2023 :

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
Centre récréatif St-Guillaume Inc.	FRR - 2023-08 Remplacement des bandes de patinoire	63 905 \$	25 000,00 \$
Club de l'Âge d'Or de St- Guillaume	FRR - 2021-448 - Aménagement cuisine communautaire	34 955 \$	15 373,56 \$
Comité local de développement de	FRR 2022 - Cuisinette communautaire Saint-Bonaventure	76 981 \$	25 000,00 \$
Mun. N.D. Bon-Conseil Paroisse	FRR 2023 - NDBC, paroisse - Salle multifonctionnelle	129 280 \$	25 000,00 \$
Mun. N.D. Bon-Conseil Paroisse	FRR 2022-475 Enseigne et écran numérique	31 549 \$	15 774,00 \$
Mun. N.D. Bon-Conseil Village	FRR 2023 - Parc Carré de Grandpré	52 285 \$	25 000,00 \$
Municipalité de Saint-Félix- de-Kingsey	FRR 2023 - Illumination noyau du village Saint-Félix	31 811 \$	15 905,00 \$
Municipalité L'Avenir	FRR-2021 - Patinoire multifonction	55 119 \$	25 000,00 \$
Municipalité St-Bonaventure	FRR 2021-435 Amélioration du terrain de balle	52 622 \$	25 000,00 \$
Municipalité St-Bonaventure	FRR 2021-441 panneau d'affichage électronique	42 467 \$	19 628,46 \$

Municipalité St-Edmond-de- Grantham	FRR 2022 - Projet Rassembleur-Sportif	52 570 \$	25 000,00 \$
Municipalité St-Germain (Loisirs)	FRR 2022 - Projet Skate-park	95 000 \$	25 000,00 \$
Municipalité St-Germain-de- Grantham	FRR- 2019-2020 espaces verts	180 000 \$	25 000,00 \$
Municipalité St-Lucien	FRR 2021 - Les sentiers de Saint-Lucien	221 500 \$	25 000,00 \$
Municipalité Wickham	FRR 2021 - abris solaires au parc des générations Wickham	31 356 \$	15 678,00 \$
		Total	332 359,02 \$

### Priorité 7 : Soutien à l'entrepreneuriat

Déléguer à la SDED les responsabilités liées à la promotion et au soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

La MRC délègue, par le biais de l'entente précitée, la responsabilité du développement économique sur le territoire à la Société de développement économique de Drummondville (SDED – Drummond Économique en 2024). L'organisme, reconnu dans le milieu depuis plus de 30 ans, était déjà maître d'œuvre dans ce domaine. La SDED offre donc un soutien aux 18 municipalités du territoire souhaitant avoir recours à ses services pour le développement économique et social de leur milieu. L'organisme est également mandaté pour gérer les fonds disponibles pour les entreprises de la MRC de Drummond, tels que le Fonds local d'investissement (FLI), le Fonds local de Solidarité (FLS) ainsi que le programme Accès entreprise Québec.

Voici la liste des projets soutenus durant l'année 2023 :

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
Drummond Économique	Animation et développement commercial	470 000 \$	57 381\$
Drummond Économique	Accompagnement marketing numérique	80 000 \$	9 767 \$
Drummond Économique	Séances d'information sur la SDED 2023-2024	3 000 \$	366 \$
Drummond Économique	Suivi des entreprises de l'incubateur 2023- 2024	25 000 \$	3 052 \$
Drummond Économique	Recrutement de main-d'œuvre 2023-2024	1 635 000 \$	199 613 \$
Drummond Économique	Cellule de mentorat 2023-2024	50 000 \$	6 104 \$
Drummond Économique	Rencontre d'entrepreneurs 2023-2024	25 000 \$	3 052 \$

Drummond Économique	Symbiose industrielle	200 000 \$	24 417 \$
Drummond Économique	Présentation à des partenaires (CSDC, CIE, etc.)	3000 \$	366 \$
Drummond Économique	Gestion des fonds FLI et FLS	15 000 \$	1 831 \$
Drummond Économique	Gestion de PAUPME	15 000 \$	1 831 \$
Drummond Économique	Gestion mesure STA	12 500 \$	1 526 \$
Drummond Économique	Gestion des fonds de mentorat	12 500 \$	1 526 \$
Drummond Économique	Analyse des demandes d'investissement	105 000 \$	12 819 \$
Drummond Économique	Élaboration de plan d'affaires	40 000 \$	4 886 \$
	Total	2 691 000 \$	328 537 \$

# Priorité 8 : Soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le domaine culturel

Le plan triennal couvrant la période de 2023 à 2025 a été déposé et adopté au conseil du 15 février 2023. En plus des actions ponctuelles, la politique culturelle permet la signature d'ententes avec des organismes structurants sur le territoire de la MRC.

Voici la liste des organisations soutenues durant l'année 2023 :

Bénéficiaire	Projet	Contribution FRR
Coop de solidarité artistique	Fonctionnement et gestion	12 500,00 \$
Mouvement Essarts	Fonctionnement et gestion	3 000,00 \$
Musée National de la Photographie	Fonctionnement et gestion	28 000,00 \$
Société d'histoire de Drummond	Fonctionnement et gestion	30 000,00 \$
Fondation Grantham pour l'art et l'environnement	Fonctionnement et gestion	15 500,00 \$
Maison de la culture de L'Avenir	Fonctionnement et gestion	8 000,00 \$
	Total	97 000,00 \$

## Priorité 9 : Soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le domaine environnemental

Conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le conseil de la MRC de Drummond a officiellement adopté, le 13 septembre 2023, son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2023-2030. Celuici est donc maintenant en vigueur et il remplace le deuxième PGMR de la MRC qui datait de 2016. La MRC a comme principal mandat de mettre en œuvre les actions prévues par le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) dans le but de favoriser l'amélioration de la gestion des matières résiduelles générées sur son territoire et l'atteinte des objectifs de récupération et de valorisation. En collaboration avec SDED (DÉ), le projet de symbiose industrielle s'est poursuivi en 2023.

L'entente pour l'élimination des déchets avec l'entreprise prenant fin en décembre 2023, la MRC a procédé à un appel d'offres et a octroyé un nouveau contrat pour les années 2024 à 2028. Un nouveau contrat 2024-2028 a également été octroyé pour le transbordement et le traitement des matières organiques.

En 2023, avec les partenaires du milieu et les municipalités impliquées, la MRC a participé à l'atteinte de l'objectif national en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières éliminées, endossant dans un même élan les orientations gouvernementales par l'entremise de son nouveau plan d'action.

En collaboration avec la Table des MRC du Centre-du-Québec et l'UPA, la MRC contribue au projet de protection des bandes riveraines.

En 2023, un tout nouveau projet de mobilité durable a été mis sur pied. Le projet Mobilibus, qui se mettra en branle avec un projet-pilote en janvier 2024 vise la réduction des GES produits, démontrant une solide volonté à contribuer à la protection de notre planète. À noter que ce projet est rendu possible grâce au Volet 4 du FRR.

Bénéficiaire	Projet	Contribution FRR
Drummond Économique	Projet de symbiose industrielle	50 000,00 \$
Fédération de l'UPA du Centre du Québec	Contribution financière 2022-23 Bandes riveraines	6 436.74 \$
	Total	56 436.74 \$

### Priorité 10 : Rayonnement de la MRC (communication et promotion)

Actualiser le plan de communication dans un contexte d'ajout de ressources et d'élargissement des services offerts par la MRC.

Par l'entremise du FRR Volet 2, la MRC est en mesure de collaborer et soutenir financièrement de multiples secteurs de développement contribuant au rayonnement de la MRC, qu'il s'agisse de projets sur son territoire ou de projets issus de la mission de la Table des MRC, en complément avec le Volet 1 du FRR. La direction générale est également administratrice au comité administratif de l'Association régionale du développement économique du Centre-du-Québec (ARDECQ), fiduciaire de plusieurs projets et d'une entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (projet d'espace régional d'accélération).

Bénéficiaire	Projet	Contribution FRR
ARDECQ	25e Défi OSE Entreprendre 2023	1 500,00 \$
ARDECQ	Contribution unique recrutement national	9 930,11 \$
ARDECQ	Projet d'espace régional d'accélération 2022- 2023 (reconduit par addenda)	12 875,00 \$
Corporation de Développement Communautaire de Drummondville (CDC)	Contribution supplémentaire 2023	5 000,00 \$
Fondation Interval	Partenariat déjeuner serveur d'un matin	1 000,00 \$
MRC Nicolet-Yamaska	Entente Bioalimentaire CDQ 2023-2024	5 638,13 \$
Table des MRC	Organisation stratégie politique régionale	2 998,25 \$
Table des MRC	Entente capacitée d'accueil	19 747,00 \$
Table des MRC	Entente sectorielle Concertation régionale 2022-2023	29 905,00 \$
Ville de Drummondville	Bourse des athlètes 2023	12 000,00 \$
	Total	100 593,49 \$

### Répartition du Fonds régions et ruralité du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

À la suite de la lecture des priorités d'intervention de la MRC de Drummond pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 ainsi que des réalisations en découlant, le portrait global de la répartition de l'enveloppe du FRR se présente comme suit :

Revenus	
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	984 240,00 \$
Revenus non versés à recevoir (35%, 3 <sup>e</sup> versement)	529 976,00 \$
Total des revenus	1 514 216,00 \$
Dépenses	
Sommes versées projets finalisés en 2023	1 387 357,73 \$
Sommes engagées mais non versées	126 858.27 \$
Total des dépenses	1 514 216,00 \$